

Ecrit par le 3 juillet 2024

Avignon : Naf Naf préfère les galeries marchandes à l'intra-muros

L'enseigne nationale de prêt-à-porter vient de baisser définitivement le rideau de sa boutique située rue de la République à Avignon.

Placée en redressement judiciaire à la mi-mai, Naf Naf a été rachetée début juin par le groupe industriel spécialisé dans le textile 'Sy Corporate France' dont l'offre devrait permettre de préserver 75 % des emplois en France. L'enseigne conservera néanmoins ses deux autres boutiques vauclusiennes situées dans les galeries marchandes des centres commerciaux d'Auchan-Nord et de Cap-Sud.

499 chefs d'entreprise vauclusiens ont perdu leur emploi en 2019

Selon l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs réalisé par l'association GSC (Garantie sociale des chefs et des dirigeants d'entreprise) et la société de traitement des données Altares, 499 chefs d'entreprise vauclusiens ont perdu leur emploi en 2019. Ce chiffre s'élève à 4 843 personnes pour l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui représente 10 % des pertes d'emploi en France. A l'exception des Alpes-Maritimes (+3,4 %), ce résultat est meilleur que l'année précédente à l'échelle régionale (-2,8 %) ainsi que dans le Vaucluse (-5 %).

« Pour beaucoup de chefs d'entreprises il faut trouver du cash urgemment. »

Une tendance à la baisse que la crise sanitaire du Covid-19 pourrait remettre en cause selon Thierry Millon, directeur des études Altares : « Depuis mai 2019, le nombre de défaillances d'entreprises a reculé continuellement chaque mois, une baisse qui s'est même accélérée début 2020, explique Mais une crise incomparable a rebattu les cartes à partir de mars. Au drame sanitaire provoqué sur toute la planète par la pandémie de Covid-19, s'est ajoutée une catastrophe économique d'une ampleur sans précédent. En

Écrit par le 3 juillet 2024

France, plus d'un million d'établissements a été contraint brutalement de recourir à l'activité partielle. Pour 150 000 TPE le dépôt de bilan a été évité grâce au recours au prêt garanti par l'état. Mais cela sera-t'il suffisant pour sauver durablement des milliers d'entrepreneurs de la cessation de paiement ? Pour beaucoup de chefs d'entreprises il faut trouver du cash urgemment, c'est vital pour réussir l'après confinement, tenir l'activité à flot durant les prochains mois et conserver son emploi. »

« Après cette catastrophe, la nécessité de protéger les entrepreneurs n'est plus à prouver. »

« Combien d'entreprises mettront la clé sous la porte après cette crise ? Nous ne le savons pas encore mais la situation est catastrophique pour ces femmes et hommes chefs d'entreprise, s'inquiète également Anthony Streicher, président de l'association GSC, structure créée il y a 40 ans par les syndicats patronaux (Medef, CPME, U2P et certaines branches professionnelles) pour répondre au besoin de protection contre le chômage des indépendants. Les mesures économiques annoncées par le gouvernement pour les soutenir sont un premier pas. Mais cette crise doit nous servir d'électrochoc sur l'ensemble des territoires. Après cette catastrophe, la nécessité de protéger les entrepreneurs n'est plus à prouver. Il sera désormais criminel de ne pas informer et encourager les entrepreneurs à anticiper les risques liés à la perte d'emploi. L'ensemble des réseaux d'accompagnement de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur doivent informer encore et encore les dirigeants sur les conséquences de cette perte d'activité et des solutions d'assurance perte d'emploi qui existent. C'est notre responsabilité sociale à tous. »

CIP : des rendez-vous gratuits pour aider les entreprises en difficulté

Ecrit par le 3 juillet 2024



Afin d'aider les dirigeants de TPE et PME affaiblies par la crise du coronavirus, le Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises (CIP) met en place les 'Entretiens du Jeudi', des rendez-vous gratuits personnalisés sous forme de visioconférence.

Pour ces rendez-vous, le CIP réunit un trio de bénévoles : un expert-comptable/commissaire aux comptes, un avocat et un ancien juge du Tribunal de commerce. Pour chaque rendez-vous, les experts bénévoles se donnent pour objectifs d'aider les dirigeants à s'y retrouver parmi les aides à disposition déployées par l'Etat, de les orienter vers les dispositifs adéquats, d'évoquer leurs difficultés et proposent également un espace où il est possible d'être écouté.

Pour bénéficier d'un rendez-vous, il suffit d'envoyer un mail à cette adresse : cip@cs.experts-comptables.org. Un rendez-vous sera ensuite fixé dans les 24 heures qui suivent la prise de contact.

Engagé depuis plus de 25 ans dans la prévention des difficultés des entreprises, le CIP a étendu depuis quelques années ses missions au-delà des aspects purement techniques, comptables et financiers en formant ses experts bénévoles à la détection de la détresse psychologique des dirigeants qu'ils reçoivent. Ainsi depuis 2016, le CIP a noué un partenariat avec Apesa France (aide psychologique pour les

Ecrit par le 3 juillet 2024

entrepreneurs en souffrance psychologique aigüe), ce qui permet à ses experts de détecter la souffrance morale du dirigeant reçu et de lui proposer une consultation avec un psychologue clinicien. Si le chef d'entreprise choisit d'accepter cette aide, il peut alors bénéficier de ce soutien psychologique gratuitement.

L'enseigne Alinéa placée en redressement judiciaire



L'enseigne d'ameublement et de décoration Alinéa vient d'annoncer son dépôt de bilan. Le groupe, créé en 1989 au Pontet dans la zone commerciale d'Avignon-Nord par Alain Mitaux, ex-directeur de l'hypermarché Auchan d'Aubagne, a été aussitôt placé en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Marseille.

« Il n'était plus possible de tenir et c'est pourquoi nous avons déclaré l'état de cessation de paiement et nous sommes placés sous la protection du tribunal de commerce de Marseille », a expliqué Alexis Mulliez, directeur général d'Alinéa, dont le siège est maintenant situé à Aubagne.

Écrit par le 3 juillet 2024

« Une enseigne créée en 1989 à Avignon-Nord. »

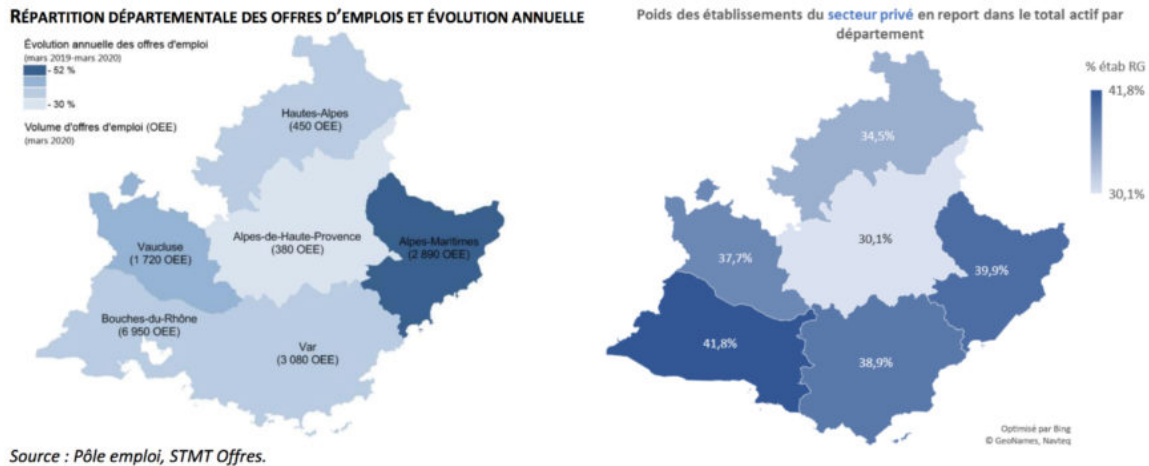
Fermés 2 mois en raison du confinement lié à la crise sanitaire du Covid-19, les 30 magasins n'ont pas résisté à cette chute brutale de fréquentation. Il faut dire qu'Alinéa avait déjà été sérieusement fragilisé auparavant par les conséquences du mouvement des gilets jaunes, fin 2018, ainsi que des grèves et des manifestations contre les retraites, fin 2019. Bien que cet 'Ikea à la française' ait tenté de miser sur le drive à partir du 14 avril dernier, cela ne lui a permis de sauvegarder qu'environ 15 % de son chiffre d'affaires.

La procédure de redressement judiciaire étant maintenant lancée, Alinéa a désormais la possibilité de déposer un plan de continuation. Le groupe, qui compte 2 000 salariés environ, peut aussi faire appel à des repreneurs.

Pour l'heure, l'ensemble des magasins restent encore ouverts, dont celui d'Avignon-Nord qui avait vu sa surface quasi-doubler afin de faire face à la concurrence d'Ikea suite à l'ouverture de son magasin et du centre commercial 'Buld'air' à Vedène en 2010.

Provence-Alpes-Côte d'Azur : Ce qu'il faut retenir sur l'emploi et l'économie

Ecrit par le 3 juillet 2024



Au 14 avril 2020, 84 600 demandes d'autorisation préalables (DAP) d'activité partielle en raison de la crise sanitaire ont été déposées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 9,4% des demandes effectuées. En région, ces demandes concernent 622 800 salariés (soit 7,2% des salariés en France).

L'économie régionale réduite de 50% en mars 2020

Face à une pandémie mondiale, l'économie régionale dans son ensemble : industrie, services marchands et construction subit un brusque et violent recul de son activité. Au niveau national, l'activité baisse fortement, près de 35%. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est une chute brutale de près de 50% de l'activité. Cette tendance s'explique par un tissu régional important de TPE-PME (Très petite et moyenne entreprise), tourné majoritairement vers les services : hébergement, transport, intérim, ingénierie, publicité, communication, location, etc... mais aussi vers la construction qui connaît un arrêt quasi-total de toute l'activité.

Evolution de la production

Dans l'industrie, l'activité économique a freiné brutalement de 30 à 40% avec l'arrêt immédiat de chaînes de production. Une reprise très progressive a été observée par les entreprises en tenant compte de mesures sanitaires et protectrices mises en place pour les salariés. Le taux d'utilisation des capacités de production atteint à peine 60% soit une chute brutale de 18 points en 1 mois.

Évolution des transactions

Dans les services marchands, un recul brutal de l'activité d'au moins 50% est observé, quels que soient

Ecrit par le 3 juillet 2024

les secteurs : transport, hébergement, intérim, nettoyage industriel, ingénierie, maintenance industrielle...

Evolution l'activité dans la construction

Dans la construction, près de 80 à 90% des entreprises sont à l'arrêt complet. L'activité a été réduite de 70% à 90% en fin de mois.

Préservation du tissu économique

Afin de préserver la reprise du tissu économique, de nombreux chefs d'entreprises ont privilégié le chômage partiel, notamment des TPE et PME (Très petites et moyennes entreprises), essentiellement dans les services marchands et la construction.

Report de cotisations

Au 14 avril 2020, plus de 153 000 entreprises en Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficient d'un report de cotisations sociales. Parmi elles, un peu plus de la moitié (78 700) sont des entreprises individuelles dont le report est automatique. Toutes les autres ont dû formuler cette demande de report auprès de l'Urssaf (Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales). C'est notamment dans les Bouches-du-Rhône que les demandes ont été les plus nombreuses et relèvent le moins fréquemment d'entreprises individuelles. Les entreprises du secteur public ne sont pas autorisées à reporter leur paiement.

Parmi les TPE-PME de la région, les entreprises ayant demandé le plus fréquemment un report de charges sociales relèvent des secteurs de l'Industrie pharmaceutique (70,6 %) et de l'Organisation des jeux des hasards et d'argent (62,5%). Parmi les très grandes entreprises de plus de 2 000 salariés et les grandes entreprises de plus de 250 salariés, ce sont les secteurs Transports aériens (100%) et du Commerce de réparation automobiles et des motocycles (89%) qui ont formulé le plus souvent ces demandes de report. Les TPE-PME de la région ont moins souvent sollicités le report de cotisations sociales que les TGE-GE, respectivement elles sont 38,7% et 48,5% à avoir effectué cette démarche.

Emploi

En mars 2020, le nombre d'offres d'emploi diminue de -43% en région. Le nombre d'offres d'emploi enregistrées à Pôle emploi au mois de mars 2020 marque un net décrochage par rapport aux années antérieures. Avec 15 500 offres déposées, la baisse atteint -43% en France métropolitaine.

Evolution annuelle

Tous les départements de la région sont concernés par la baisse des offres enregistrées à Pôle emploi. Les Alpes-Maritimes est le département le plus affecté, il enregistre une diminution de -52% des offres par rapport au mois de mars 2019. Dès mars 2020, les entreprises de tous les secteurs d'activités ont réduit significativement leur dépôt d'offres d'emploi à Pôle emploi par rapport au mois de mars 2019.

Ecrit par le 3 juillet 2024

Les secteurs d'activité touchés

Dans les secteurs Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution; Autres activités de services; Activités immobilières, le nombre d'offres a été divisé par deux. La baisse atteint même -60% dans les secteurs de l'Activités financières et d'assurance et de l'Hébergement et restauration. La lecture des offres par domaine professionnel confirme que ce sont les métiers relevant de l'Hôtellerie-restauration, tourisme, loisirs qui sont les plus impactés (-59% par rapport à mars 2019). Ce domaine professionnel représente encore 13% des offres déposées en mars 2020.

Source www.observacion-partenariale-conjoncture.org

En région, 6 chefs d'entreprise sur 10 craignent la faillite

Quatre milliards ont été mobilisés pour renflouer la trésorerie des entreprises régionales. Selon une enquête de la CPME (Confédération des petites et moyennes entreprises) Sud, 61% d'entre elles redoute une faillite d'ici à la rentrée.

« La terre s'est arrêtée de tourner », image Denis Vogade. C'était le 13 mars. Les prévisions de chiffre d'affaire ont fondu comme neige au soleil, passant de 1 M€ à 0. La crainte de fêter par un dépôt de bilan le centenaire de l'entreprise familiale - Lothantique à Peyruis (6 M€ de CA, 30 collaborateurs) dans les Alpes-de-Haute-Provence - est si vive que « nous avons alors trouvé une solution toute simple : on ne rentre plus rien, on ne paie plus personne. Nous n'avons pas le choix ». Fabricant de produits parfumés pour le corps et la maison, la PME retrouve rapidement un semblant d'activité avec deux salariés dévolus à la production de gels hydro alcooliques et cherche une solution qui permet de tenir. « Nous avons sollicité un prêt garanti par l'Etat (PGE) que nous avons obtenu en un temps record ». A peine sept jours pour renflouer la trésorerie à hauteur de 1,05 M€, « sans avoir à justifier de mieux qu'une notation honorable en Banque de France, G4 plus », précise Denis Vogade.

Le PGE totalise à ce jour 4 milliards de concours aux entreprises régionales en difficulté. C'est une réussite, au moins sur la méthode, estime la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), ordinairement peu amène avec les gouvernements. Bernard Vergier, son représentant vauclusien estime que l'Etat « a envie de faire avancer les choses » et que les autorités « ont su s'adapter au jour le jour en prenant nos remontées en compte. Il semble que tout a très bien fonctionné jusqu'à présent ».

Ecrit par le 3 juillet 2024

« Si on veut maintenir notre économie dans le Vaucluse, il faudra semer, être solidaire, s'engager fortement »

Il faut dire que les demandes de la confédération ont été suivies. Sourire aux lèvres, Alain Gargani, le président régional, annonce l'annulation des charges dans le domaine de l'hôtellerie, de l'organisation d'événements et pour les commerçants (4 mai). Et puis l'abaissement du seuil d'indemnisation qui rend éligibles les entreprises ayant perdu 50 % de leur activité au lieu de 70 % lors des premières annonces. Un « apport d'oxygène » nécessaire, mais qui sait s'il sera suffisant et à quelle échéance ?

Le jour d'après

L'idée même de futur s'est effondrée après 2 mois de perte d'activité. Ces chiffres qui font « froid dans le dos », selon Alain Gargani ressortent d'une enquête déclarative auprès de 1 500 entreprises adhérentes ayant répondu à un questionnaire sur l'impact de l'épidémie.

La crainte de faillite envahit 61 % des chefs d'entreprise. Pour deux-tiers de ces dirigeants, la caisse est déjà à moitié vide. Ils n'ont par conséquent presque plus de réserve de trésorerie : seule 1 entreprise sur 10 pourrait encore couvrir plus de 3 mois d'exploitation. Les autres pourraient donc être en cessation d'activité et de paiement d'ici la prochaine rentrée. Le risque est donc bien tangible. Des faillites et des licenciements se produiront dès lors que 56 % des entreprises bloquent le règlement des sous-traitants.

« Si on veut maintenir notre économie dans le Vaucluse, il faudra semer, être solidaire, s'engager fortement », prévient Bernard Vergier.

La dispense des taxes et impôts locaux serait bienvenue, comme la distribution gratuite de matériels sanitaires pour les entreprises, l'organisation de la consommation de produits en circuits courts et la promotion d'un tourisme plus local. « Ce sera bien si on arrive à sauver 30 à 40 % des entreprises qui sont dans cette crainte légitime de faillite » (61%), s'inquiète Bernard Vergier.

Il faudra d'une part compter - en marge des dispositifs qui se déploient avec efficacité - avec le grand nombre de petites structures et d'indépendants exerçant dans une 'zone grise' d'activité partielle, sous déclarée ou tout simplement ignorée en raison de leur petitesse.

« Pour sauver au mieux l'emploi et la reprise, il faudrait transformer les Prêts garanti par l'Etat (PGE) en obligations. »

Mais aussi considérer que ceux qui ont été éligible à des PGE ne pourront sans doute pas honorer leur dette. Denis Vogade en est certain : il sera impossible de ne pas licencier. Mais pour sauver au mieux l'emploi et la reprise, il faudrait transformer les PGE en obligations, c'est-à-dire en participations au capital des entreprises aidées pour ne pas obérer leur chance de réussite économique et garantir la stabilité de leur activité en continuant d'alléger leur trésorerie.

Ecrit par le 3 juillet 2024

La terre pourrait ainsi se remettre à tourner, même au ralenti.

La CPME aide à la protection sanitaire

La boîte proposée à 16 €, comprend 3 masques en tissu lavables agréés Afnor, une lotion hydro alcoolique (25 cl) et une boîte de 200 lingettes antiseptiques. Elle sera livrée à partir du 11 mai. « Ce kit, vendu à prix coûtant, est fabriqué en France (Romans et Marseille). « L'avenir est à la production locale, même si ça fait chauvin », fait remarquer Alain Gargani. Il n'y en aura qu'une dizaine de millier, mais n'importe quelle entreprise régionale peut en demander dès aujourd'hui à la confédération, en attendant que la pénurie soit comblée et que les prix baissent à partir du mois de juin dès lors que le fret maritime arrivera dans les ports européens. Notons que la loi de finance rectificative du 25 avril avait ramené le taux de TVA de 20% à 5,5% pour tous les produits adaptés à la lutte contre la propagation du virus.

De son côté, le conseil régional a annoncé que 220 000 masques chirurgicaux seront distribués cette semaine aux commerçants, artisans et professionnels du bâtiment, sur un total prévisionnel de 650 000 unités.

Ecrit par le 3 juillet 2024



Alain Gargani, président de la CPME Sud

Ecrit par le 3 juillet 2024

Une newsletter pour créer du lien et répondre aux attentes des entrepreneurs du comtat



Depuis la mise en confinement, [l'association Carpensud](#) propose une newsletter quotidienne. « Il s'agit de garder du lien en cette période d'incertitude en proposant de l'information, de l'entraide et de la solidarité, explique [Jean-Marc Behm](#), nouveau président depuis tout juste 1 an de cette structure regroupant les entreprises de cette zone située entre Carpentras et Pernes-les-Fontaines.

« On reçoit des tonnes d'actualités ainsi que pas mal d'effets d'annonces, alors cette newsletter c'est avant tout la mise en ligne d'information fiables que nous avons vérifié afin de faire gagner du temps à nos membres. »

Ecrit par le 3 juillet 2024

Outre les derniers textes de loi, les décrets ou bien encore l'évolution des différentes réglementations, ce bulletin numérique propose aussi aux entrepreneurs des modèles de courrier destiné aux banques dans le cadre de demande exceptionnelle de prêt ou le report d'échéances automatiques. Ce nouveau réseau d'entraide, accessible sur le site de l'association, ne se limite pas qu'aux seuls adhérents de Carpensud mais aussi aux décideurs locaux et aux élus ainsi qu'aux réseaux d'entrepreneurs voisins.

Un saut dans l'inconnu

Au-delà de l'urgence de la gestion de crise, Jean-Marc Behm se pose déjà la question de savoir comment nous sortirons de cet épisode pandémique.

« Evidemment, il y aura des dégâts sur l'emploi et les entreprises, assure-t-il. Car une fois que tout cela sera terminé on ne peut pas dire aux entreprises à qui l'on a demandé d'arrêter leur activité d'appuyer sur un bouton pour redémarrer comme avant. Nous serons alors dans l'inconnu car il ne s'agira pas d'une reconstruction mais bel et bien de réinventer un système car cette crise est différente de celle de 2008 parce qu'elle touche tout le monde. Des gens comme vous et moi qui, par principe, sommes persuadés que rien ne peut nous arriver puisque tout doit fonctionner : santé, informatique, sécurité, énergie, approvisionnement alimentaire... Aujourd'hui, nous n'en sommes plus si sûrs ! »

Ré-industrialisation et sens de la vie

« Nous ne ferons pas l'économie d'une ré-industrialisation du pays, poursuit le président de cette association créée en 1996 et regroupant près de 130 adhérents à ce jour. Nous ne pouvons plus tout laisser faire en Chine, pays dont on explique maintenant qu'il arrive à juguler l'épidémie mais dont a oublié qu'il a caché la pandémie pendant 2 mois. Avec la mondialisation, notre planète est devenue un grand village mais dans ce village il faut réaménager certains quartiers. Il faut remettre l'humain au centre, s'occuper de son voisin et être moins individualiste. »

« Cette crise doit être une prise de conscience que cela ne sera pas comme avant, insiste Jean-Marc Behm. Elle doit nous faire réfléchir sur le sens de nos vies. »

<http://covid19.carpensud.com/informations-entreprises-epidemie-coronavirus/>

www.carpensud.com

Une cellule pour accompagner les

Ecrit par le 3 juillet 2024

entreprises



Le préfet de Vaucluse vient d'activer une cellule d'aide et de soutien pour accompagner les entreprises de Vaucluse impactées économiquement et socialement par les mouvements sociaux en cours. Regroupant les 3 chambres consulaires du département (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de métiers et de l'artisanat et Chambre d'agriculture), le tribunal de commerce ainsi que différents services de l'Etat (DDFIP, Direccte, CRP, Urssaf, Banque de France), cette cellule doit permettre aux entrepreneurs locaux fragilisés de bénéficier exceptionnellement de reports des échéances sociales ou fiscales ainsi que d'un plan d'étalement des créances.

Des délais de paiement pourront être accordés sur les échéances suivantes au regard de la situation de chaque redevable : paiement des acomptes d'impôt sur les sociétés du 16 mars, paiement du solde d'impôt sur les sociétés pour les entreprises dont l'exercice est clos au 30 septembre 2019

Ecrit par le 3 juillet 2024

(15/01/2020), au 31 octobre 2019 (17 février 2020) ou au 30 novembre 2019 (16 mars 2020). Ces mesures de bienveillance ne s'appliquent pas au paiement de la TVA. En cas de difficulté ou de refus de l'établissement bancaire, les entreprises peuvent aussi solliciter la médiation du crédit ou le correspondant TPE de la Banque de France (TPE84@banque-france.fr ou 08 00 08 32 08). Le dispositif doit aussi accélérer le traitement des demandes de remboursements de TVA et de CICE pour les entreprises démontrant qu'elles ont été affectées par le mouvement social.

« Il importe pour les chefs d'entreprises de solliciter les services et organismes concernés avant que leurs difficultés ne deviennent insurmontables, insistent les services de la préfecture. Toute structure confrontée à des difficultés est invitée à contacter la chambre consulaire dont elle dépend qui peut informer et orienter vers les dispositifs les plus adaptés à la situation. »

Contact : paca.continuite-eco@direccte.gouv.fr. Renseignement sur : www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/mouvement-socialaccompagnement-des-entreprises